

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

Jeu Concours de l'Été ELSA

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le présent jeu concours est organisé par le réseau ELSA Mobilités, situé 7 rue du Marteau 67600 SÉLESTAT.

ARTICLE 2 - OBJET

L'Organisateur organise un jeu-concours gratuit, dans le cadre de la saisons estivale intitulé « **Jeu Concours de l'été ELSA** », selon les modalités définies par le présent règlement.

ARTICLE 3 - DURÉE DU JEU

Le jeu concours se déroule **du 13 juillet au 14 août 2026 inclus**.

- **Diffusion du jeu et de l'énigme 1** : à partir du **13 juillet 2026**
- **Diffusion de l'énigme 2** : à partir du **20 juillet 2026**
- **Diffusion de l'énigme 3** : à partir du **27 juillet 2026**
- **Diffusion de l'énigme 4** : à partir du **3 août 2026**
- **Diffusion de l'énigme 5** : à partir du **10 août 2026**
- **Tirage au sort - remise des lots** : courant **août 2026**, à l'agence commerciale ELSA, 7 rue du Marteau à Sélestat

Aucune participation ne sera prise en compte après la date et l'heure de clôture, soit le 14 août 2026 à 23h59.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION

La participation est **gratuite** et ouverte à toute personne utilisant le réseau ELSA.

Les mineurs participent sous la responsabilité de leur représentant légal.

Le jeu concours comprend **cinq énigmes à résoudre**, soit une énigme chaque semaine, diffusée chaque lundi sur la période mentionnée ci-dessus. Le participant peut répondre à une seule ou à l'ensemble des énigmes.

Chaque participant doit réaliser les actions suivantes :

- **Sur les réseaux sociaux Facebook et/ou Instagram** :
 1. **Liker** la publication du jeu concours
 2. **Partager** la publication
 3. **Commenter** en identifiant la personne avec qui il souhaite partager le lot
- **Sur le site web elsa-mobilites.fr** :



1. **Remplir le formulaire** de participation en ligne - un formulaire par énigme
2. **Donner la bonne réponse** à l'énigme sur ce même formulaire

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Seules les réponses correctes **aux énigmes** seront considérées comme valides pour le tirage au sort.

1. Un **tirage au sort** aura lieu **courant août 2026** parmi les participants ayant répondu correctement aux énigmes, avec un classement par énigme résolue.
2. **Cinq gagnants** seront désignés, soit un par énigme résolue.
3. Les gagnants seront informés par message privé, mail ou téléphone (selon les coordonnées fournies).
4. La décision du tirage au sort est sans appel.

ARTICLE 6 - LOTS

Le présent jeu concours est doté des lots suivants :

- **4 places valables 3 mois pour le film de votre choix au Cinéma Le Relief à Sélestat (valeur 46€)**
- **1 Pass famille (2 entrées adultes et 2 entrées enfants) au parc Cigoland à Kientzheim (valeur 80€)**
- **4 entrées au parc minier Tellure (valeur 56€)**
- **2 places pour un spectacle défini aux Tanzmatten à Sélestat (valeur environ 50€)**
- **5 cartes 10 voyages ELSA (valeur 50€)**

La valeur des lots est indiquée à titre indicatif et correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du présent règlement.

Les lots sont attribués aux gagnants désignés conformément aux modalités prévues dans le présent règlement. Ils sont strictement nominatifs, non cessibles, non échangeables et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou sous toute autre forme.

En cas d'indisponibilité d'un lot ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'Organisateur, celui-ci se réserve le droit de remplacer le lot concerné par un lot de nature et de valeur équivalentes ou supérieures, sans que cette substitution puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS

Les lots seront remis **en main propre** à l'agence commerciale ELSA à une date communiquée aux gagnants après le tirage au sort.

Chaque gagnant dispose d'un délai de **30 jours** à compter de la notification pour **recupérer son lot**. Passé ce délai, les lots non réclamés ne pourront plus être attribués et resteront la propriété de l'organisateur.



ARTICLE 8 - DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sont utilisées exclusivement pour la gestion du jeu concours et, le cas échéant, avec le consentement du participant, pour l'envoi d'informations commerciales.

Les participants disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les demandes peuvent être adressées à : bonjour@elsa-mobilites.fr.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

ELSA Mobilités ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure, de dysfonctionnement technique, d'annulation, de report ou de modification du jeu concours indépendante de sa volonté.

Il se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le jeu concours si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 10 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au présent jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera tranché par l'Organisateur, sous réserve des dispositions légales applicables.

